



MAJEURS

Mairie principale ☎ 01.39.32.74.31 (accueil) 74.30 ou 66.52 / Mairie annexe ☎ 01.34.15.64.50

1) Pré-demande à remplir et à imprimer sur le site de l'ANTS (valable 1 an)

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

2) Prendre rendez-vous en ligne (votre numéro de pré-demande sera demandé)

<https://www.rdv360.com/mairie-de-franconville-la-garenne>

La présence de l'intéressé(e) est obligatoire au dépôt et au retrait

Attention : les documents pris en photo ne sont pas valables (uniquement photocopies ou originaux)

Passeport Biométrique

Première demande : CNI en cours de validité ou l'acte de naissance * (**moins de 3 mois**) si la CNI est périmée depuis + de 5 ans.

Renouvellement : ancien passeport, si périmé depuis + de 2 ans, fournir CNI valide ou Acte de naissance * (**moins de 3 mois**).

Papiers à fournir :

- 1 photo d'identité (visage dégagé : oreilles visibles, sans lunettes, sans bijoux), **de moins de 6 mois, non découpée**.
- Justificatif de domicile **en original** (moins d'un an : EDF, téléphone, avis d'imposition de l'année en cours).
- Un timbre fiscal de 86 € (dématérialisé en bureau de tabac ou sur <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- Pour refaire le passeport pour cause de **changement de situation familiale** (mariage, décès du conjoint) fournir l'acte de mariage / l'acte de décès de **moins de 3 mois** / jugement de divorce

A fournir en plus pour une perte ou un vol :

- Déclaration de perte sur le **site ANTS** ou à remplir en mairie au dépôt du dossier ou de vol au commissariat de police.
- Pièce justificative d'identité originale avec photo (permis de conduire sécurisé, carte vitale, photocopie ancien titre...).
- CNI en cours de validité ou acte de naissance (**moins de 3 mois**).

Carte Nationale d'Identité

Première demande : acte de naissance * (**moins de 3 mois**) original ou passeport en cours de validité.

Renouvellement : Carte d'Identité, si périmée depuis plus de 5 ans, passeport en cours de validité ou périmé de moins de 2 ans, à défaut un acte de naissance * (**moins de 3 mois**).

Papiers à fournir :

- 1 photo d'identité (visage dégagé : oreilles visibles, sans lunettes, sans bijoux) **de moins de 6 mois, non découpée**.
- Justificatif de domicile **en original** (moins d'un an : EDF, téléphone, avis d'imposition de l'année en cours).
- Pour les femmes souhaitant refaire la carte d'identité pour cause de **changement de situation familiale** (mariage, décès du conjoint) fournir l'acte de mariage / l'acte de décès de **moins de 3 mois** / jugement de divorce.

A fournir en plus pour une perte ou un vol :

- Déclaration de perte sur le **site ANTS** ou à remplir en mairie au dépôt du dossier, ou de vol au commissariat de police.
- Timbre fiscal dématérialisé de 25 € (bureau de tabac ou <https://timbres.impots.gouv.fr>).
- Passeport en cours de validité ou acte de naissance (**moins de 3 mois**).
- Pièce justificative d'identité originale avec photo (permis de conduire sécurisé, carte vitale, photocopie ancien titre, attestation de remise si carte d'identité électronique).

1^{ère} demande pour les personnes nées à l'étranger ou nées en France de 2 parents étrangers : acte de naissance comportant la mention de naturalisation ou de nationalité française + passeport étranger ou carte de résident.

Femme divorcée conservant le nom de son ex-conjoint : fournir le jugement de divorce et l'autorisation écrite de l'ex-époux avec la photocopie de sa pièce d'identité.

Personne hébergée y compris enfants majeurs domiciliés chez leur(s) parent(s) : fournir l'attestation de l'hébergeant + son justificatif de domicile + la photocopie recto-verso de sa carte d'identité.

(*) Il n'est pas nécessaire de fournir l'acte de naissance si votre commune est rattachée à COMEDEC, vérification ici : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adhérentes-a-la-dematerialisation>